



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES  
LIBERTÉS PUBLIQUES

—  
Bureau de l'Urbanisme et  
de l'Environnement  
—

ARRETE N° 2945 DU 09 OCT. 2006

Portant approbation du document d'objectifs du  
Site Natura 2000 n° FR2100265  
« Buxaie de Condes-Bréthenay »  
N° Régional 20

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.414-8 et suivants relatifs aux documents d'objectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2002 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 «Buxaie de Condes-Bréthenay» ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 7 septembre 2006 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

**ARRÊTE :**

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100265 (n° régional 20) «Buxaie de Condes-Bréthenay» est approuvé.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.414-9-1 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en Mairie des communes de BRETHENAY et de CONDES.

Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne.

Article 3 : M le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne, MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du Comité de Pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 09 OCT. 2006

Pour le Préfet et par déléation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Thierry DEVIMEUX